



20. Protocole transactionnel avec l'entreprise Peller

Décidément Monsieur le Maire, dans ce dossier vous aurez tout pris dans le mauvais sens... au lieu de prendre acte des expertises qui vous étaient soumises à l'été puis en décembre 2017, vous avez, envers et contre tout maintenu ouverte la piscine, ne prenant pas en compte le danger représenté par la toiture.

Malgré vos affirmations régulières basées sur votre grande expertise en matière de toiture, reconnue par tout le BTP à travers le monde, vous avez eu tort d'agir ainsi et les Gapençais en sont conscients.

Vous avez également eu tort de vous précipiter dans des travaux de réfection sans prendre l'avis de la préfecture et du rôle de contrôle de légalité qu'elle exerce. Vous auriez ainsi su tout de suite que vous deviez suivre la voie classique des marchés publics.

Monsieur le Maire, je sais que vous avez renoncé temporairement aux travaux d'étanchéité du bassin extérieur. Je vous invite pour une fois à prendre le temps, à faire les choses correctement, sans précipitations et sans petites économies qui couteront plus chers aux Gapençais dans quelques années.

Ainsi, avec un peu de chance, le bassin tiendra son étanchéité au moins quelques années. Votre impatience trop souvent électoraliste est un mauvais calcul financier et il serait bon que nos investissements se fassent à présent dans la durée !

Je vous remercie